

**12 BARAGNON**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €  
1, impasse André Lartigue – Chez ADN PATRIMOINE - 31500 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 981 903 438  
(la « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin,  
A 9 heures 30,

La société DROP +, représentée par son Président, la société ZOE, elle-même représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MACAUD,

Agissant en sa qualité d'Associé unique et Président de la Société, identifiée en en-tête des présentes, a pris, au siège social, ce jour, les décisions suivantes :

**DECISION 1.                   Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social**

---

L'Associé unique,

**Rappelle** qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

**Décide** conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**DECISION 2.                   Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités**

---

L'Associé unique,

**Donne** tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie des présentes et notamment à la société d'avocats JOLAS & LABERENNE, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par l'Associé unique.

DROP+  
Jean-Luc MACAUD

---

